

## PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

**Date de la convocation : Le Lundi 17 mars 2008.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Installation du Conseil Municipal*
- 2. Election du Maire*
- 3. Détermination du nombre d'Adjoints*
- 4. Election des Maires Adjoints*

**DATE D’AFFICHAGE : le Mercredi 26 mars 2008**

Le vingt et un mars deux mil huit, les membres du conseil municipal de la commune de Rozay en Brie se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents :**

Mr ALLONCLE Claude, Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, Mme NERIS Nathalie, Mr BEAUGRAND Bernard, Mme MISZCZAK Brigitte, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mr MOUSSU Antony, Mr REGNAULT Henri, Mr DE MATOS Gilbert, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mr PERCIK Patrick, Mme DE VIVEIROS Anita, Mme PIOT Valérie, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mr POGNOT Jean-Pierre, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur REGNAULT Henri, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur POGNOT Jean-Pierre.

## **N° 782 : ELECTION DU MAIRE :**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>0</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu :

- Monsieur PERCIK Patrick Vingt Trois voix
- Monsieur PERCIK Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **N° 783 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, à la création de 5 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions,

Décide la création de 5 postes d'adjoints,

## **N° 784 : ELECTION DES MAIRES ADJOINTS :**

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur PERCIK Patrick, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>0</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu :

- Monsieur DE MATOS Gilbert Vingt Trois voix
- Monsieur DE MATOS Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur PERCIK Patrick, élu Maire, à l'élection du Second Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>2</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

A obtenu :

- Madame PIOT Valérie Vingt et Une voix
- Madame PIOT Valérie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur PERCIK Patrick, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>2</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

A obtenu :

- Madame BALLON Patricia Vingt et Une voix
- Madame BALLON Patricia ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur PERCIK Patrick, élu Maire, à l'élection du Quatrième Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>3</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

A obtenu :

- Monsieur BLANCHARD Maurice Vingt voix
- Monsieur BLANCHARD Maurice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur PERCIK Patrick, élu Maire, à l'élection du Cinquième Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<u>3</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

A obtenu :

- Madame MISZCZAK Brigitte Vingt voix
- Madame MISZCZAK Brigitte ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :**

Néant.

Séance levée à 21h00

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :**

Le doyen d'age du Conseil,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil,